

Ordonnance souveraine n° 931 du 23 janvier 2007 relative à la Commission de révocation des autorisations de constitution des sociétés anonymes et en commandite par actions

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	23 janvier 2007
Publication	Journal de Monaco du 26 janvier 2007 ^[1 p.3]
Thématiques	Constitution, dissolution et actes relatifs à la vie de la société ; Société de capitaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/01-23-931@2007.01.27>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

Vu les articles 2 et 3 de la loi n° 767 du 8 juillet 1964, modifiée, relative à la révocation des autorisations de constitution des sociétés anonymes et en commandite par actions ;

La Commission spéciale instaurée par l'article 2 de la loi n° 767 du 8 juillet 1964, modifiée, susvisée, est présidée par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie ou son représentant.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 26 janvier 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7792>